

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de l'article 2.4 du règlement numéro 11-95 sur les dérogations mineures, que le conseil municipal de la Ville de La Pocatière sera saisi, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 4 avril 2022, à 20 h, de la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande vise l'installation de quais de chargement sur la devanture du bâtiment.

Dans le cas où le conseil décidait d'approuver cette demande de dérogation mineure, cette dernière serait réputée conforme au règlement de zonage de la Ville.

Identification du site concerné : 131, rue du Parc-de-l'Innovation

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les faisant parvenir, par écrit, à la greffière de la Ville de La Pocatière, avant la tenue de ladite séance ordinaire, ou en les présentant verbalement à ladite séance.

Donné à La Pocatière, ce 23 février 2022.

Danielle Caron, OMA
Greffière